

Le 16 novembre 2020



COMMUNIQUE DE PRESSE OFFICIEL

Événement virtuel

le **vendredi 20 novembre 2020**

- Journée internationale des droits de l'enfant - organisé par UNICEF France

À l'occasion de la [Journée mondiale de l'enfance](#), le **20 novembre 2020**, l'**UNICEF France** fête l'anniversaire de la [Convention internationale des droits de l'enfant](#) et les progrès accomplis depuis plusieurs décennies pour que les droits des enfants soient respectés.

Cette journée internationale des droits de l'enfant sera l'occasion de mettre en exergue les 10 droits fondamentaux sur le site de UNICEF France. Nous aimerions rappeler l'importance de protéger les enfants, leurs rêves et leur avenir. Nous aimerions rappeler que ce sont des valeurs qui nous animent aussi en IEF. Nous aimerions rappeler aux parlementaires que les Etats signataires de la Convention des Droits de l'Enfant se sont engagés:

- à respecter le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- à respecter le droit et le devoir des parents de guider l'enfant dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.
- à respecter le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, et à la prendre en considération pour toute décision les concernant.

Droits qui sont inaliénables et non cessibles au principe d'un gain de sécurité hypothétique pour une nation. Or aujourd'hui, en France, la liberté pour les parents de choisir le mode d'instruction de leurs enfants est en danger.

Le projet de loi de "défense des valeurs républicaines" vise en effet à supprimer aux parents le droit d'instruire eux-mêmes leur(s) enfant(s) à compter de septembre 2021, au motif que l'Etat voudrait se dégager du poids administratif des contrôles stricts des familles ayant choisi ce mode d'instruction pourtant garanti par la Constitution Française. Il utilise pour paravent de cette mesure que l'exercice de cette liberté éducative ferait courir un risque "séparatiste", qu'il arrive pourtant difficilement à chiffrer.

Or :

Environ 50 000 enfants sont instruits en famille, pour diverses raisons : mode de vie, handicap, maladie, enfants aux profils atypiques (HP, TDAH...) mais aussi des enfants ayant le besoin, par protection, de s'éloigner pour un temps du système scolaire après y avoir été en souffrance (victime de harcèlement, racket, violences, phobie scolaire...). Moins de 2% des familles feraient le choix de ce mode d'instruction pour raison religieuse, selon les chiffres du ministère de l'Education nationale.

Pour les parents, cela implique parfois de devoir réorganiser leur vie professionnelle et/ou de faire appel à d'autres membres de la famille pour être présents auprès des enfants. Ils renoncent aussi à percevoir l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) qui serait pourtant utile à l'achat de matériel éducatif, et financent seuls les supports de cours par correspondance ou l'achat de manuels, les sorties, les activités sportives et artistiques tout ce qui permettra une instruction dans l'intérêt supérieur de l'enfant et son épanouissement en tant que citoyen français, dans la société. Enfin, rappelons que ces familles sont contrôlées chaque année par l'inspection académique et tous les deux ans par la mairie ; qu'en cas de contrôle négatif, la famille peut être contrainte d'inscrire l'enfant à l'école mais aussi qu'il y a interdiction de pratiquer l'instruction pour les enfants de plusieurs familles (ce que l'état appelle une école de fait) assortie de lourdes peines.

Malgré les contraintes, ce choix est, pour certains enfants, salvateur et indispensable à la mise en oeuvre de leurs droits garantis par la convention des droits de l'enfant. La suppression de la liberté de choisir son mode d'instruction toucherait les enfants qui sont actuellement instruits en famille mais également ceux qui, au cours de leur parcours scolaire (de 3 à 16 ans), pourraient avoir besoin d'être retirés d'un environnement scolaire délétère pour se reconstruire et poursuivre leurs apprentissages scolaires dans un cadre protecteur.

Respecter le droit des enfants, c'est aussi leur permettre d'être éduqués et instruits dans l'environnement qui convient le mieux à leurs apprentissages et à leur épanouissement. École publique ou privée, sous ou hors contrat, instruction en famille, chaque parent doit pouvoir choisir ce qui est bénéfique pour son enfant.

Mobilisons-nous tous ensemble pour la sauvegarde du libre choix d'instruction !

Nous proposons à toutes les familles qui souhaitent agir pour défendre les libertés fondamentales des enfants de :

1/ participer aux 2 challenges proposés par UNICEF France

- Le 1^{er} challenge #MonPortraitEnfant sur Facebook

Un challenge pour faire briller l'enfant que vous avez été !

Le jeu est simple :

1. Copiez-collez ce texte ci-dessous (#MonPortraitEnfant...),
2. Remplissez-le en racontant vos plus beaux souvenirs d'enfant,
3. Partagez-le sur votre page Facebook,
4. Invitez 3 amis à faire de même,.
5. N'hésitez pas à rajouter vos emojis !

#MonPortraitEnfant pour la Journée mondiale de l'enfance :

Mon rêve d'enfant, c'était :

Mon livre d'enfant préféré, c'était :

Mon doudou adoré, c'était :

Mon meilleur souvenir, c'est :

Ma plus grosse bêtise, c'était :

Mon futur métier, c'était :

Ma comptine préférée, c'était :

Mon dessin-animé préféré, c'était :

J'aimerais toujours être un enfant pour...

Mon souhait #PourChaqueEnfant du monde, c'est :

Je nomme (nominez 3 amis) : à vous de jouer !

- Le 2^{ème} challenge : #GoBlueChallenge sur Instagram et Tik Tok

Un challenge pour les créatifs qui veulent voir la vie en bleu !

UNICEF France vous invite à revêtir sa couleur fétiche, le bleu, pour faire briller votre âme d'enfant en relevant le #GoBlueChallenge :

Maquillez-vous en bleu, faites un décor bleu, utilisez un filtre bleu pour parler de la Journée mondiale de l'enfance, bref... transformez la vie en bleu !

1. Faites une photo ou une vidéo de vous en bleu
2. Publiez votre photo sur les réseaux sociaux avec le message « #GoBlueChallenge pour la Journée mondiale de l'enfance. »
3. Mentionnez UNICEF France dans votre publication
4. Nommez 3 de vos amis pour qu'ils participent à la chaîne.



Pour participer au challenge, vous pouvez aussi, à défaut d'une photo ou d'une vidéo, publier le carré bleu cyan téléchargeable ici avec le message « #GoBlueChallenge pour la Journée mondiale de l'enfance. ».

Mentionnez **UNICEF France** en nommant également trois amis pour les inviter à participer. Qui sera le plus bleu parmi vos abonnés ?

2/ diffuser sur vos réseaux, le vendredi 20 novembre 2020, les 3 visuels proposés sur nos réseaux, en cliquant ici !

20 NOVEMBRE 2020 : JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE



#GoBlueChallenge

Une relation bienveillante, empathique, soutenante, permet au cerveau de l'enfant de se développer.

Catherine Gueguen

➤ Soutenir son enfant avec bienveillance peut aussi réclamer d'être à l'écoute d'une détresse comme la phobie scolaire. Chaque parent peut un jour avoir besoin de la liberté d'instruction.



20 NOVEMBRE 2020 : JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE



#GoBlueChallenge

Il n'y aura pas de paix sur terre tant qu'il n'y aura pas de paix dans l'enfance.

André Stern

➤ Interdire l'instruction en famille est une violence faite aux enfants qui en ont besoin. Vivre en paix, ça commence par le respect et l'écoute des plus petits.



20 NOVEMBRE 2020 : JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE



#GoBlueChallenge

Une manière de mesurer la pertinence d'un modèle éducatif est le niveau de bonheur d'un enfant.

Maria Montessori

➤ Des milliers d'enfants vivent heureux en apprenant au sein de leur famille. Le bonheur de vivre cette liberté est menacé.



Envoyez vos vidéos et photos à : 20novembreief@gmail.com avec la mention « libre de droit »

Signez la Pétition : POUR le maintien des droits à l'Instruction en Famille (déjà plus de 117 000 signatures depuis le 2 octobre !)



Signez la pétition !



Lien vers la pétition : <https://www.mesopinions.com/petition/enfants/maintien-droits-instruction-famille/107871>

L'association LAIA (Libres d'Apprendre et d'Instruire Autrement) représente 400 familles réparties sur toute la France. Elle existe depuis 14 ans et édite le seul magazine dédié entièrement à l'Instruction en Famille, le trimestriel "Les Plumes". Site : laia-asso.fr. Contact : contact@laia-asso.fr / 06 99 33 89 96 ou 06 71 93 87 72 ou 06 95 95 55 26.

Le Collectif FELICIA (Fédération pour la Liberté du Choix de l'Instruction et des Apprentissages) représente près de 4 000 familles pour défendre la liberté du choix de l'enseignement et des apprentissages. Page : www.facebook.com/groups/fedefelicia/. Contact : presse@federation-felicia.org.

L'association Libralouest, basée dans la région Pays de la Loire, a pour objet de favoriser les activités culturelles, sportives et de loisirs des adhérents ; de réunir les familles pour des activités en commun ; de proposer des activités aux enfants et de permettre aux familles d'avoir un accès le plus large possible à la culture, aux arts et aux sports. Projet à l'initiative du Collectif IEF 49. Site : libralouest.net. Contact : cilia-72@hotmail.fr.

